

Mardi 20 octobre

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED] parcelles AY 202 et 205.
Et m'aperçois que le PLU prévoit mettre en zone natu-
relle la moitié de mon terrain. Je souhaitais donc
rencontrer le commissaire en quêtes le 2 novembre
prochain et mettre à sa disposition tous venant
la moitie et lui demander un aménagement
des limites du PLU.